

**OPC/compartiment/ISIN** *SICAV DE DROIT BELGE*  
BELFIUS WEALTH  
**Numéro d'entreprise** 0746.784.885  
**Adresse** Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles  
**Gestionnaire** Belfius Asset Management

**Type de communication** Convocation Assemblée Générale Extraordinaire carence et définitive (SICAV)  
**Date de communication** 2025-04-22

**SICAV DE DROIT BELGE**

BELFIUS WEALTH, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles – OPCVM - Numéro d'entreprise : 0746.784.885

Compartiment

JP Morgan A.M. Convictions

**AVIS AUX ACTIONNAIRES**

Les investisseurs du compartiment JP Morgan A.M. Convictions (ci- après dénommés le 'Compartiment') de la société d'investissement publique à capital variable de droit belge Belfius Wealth ayant opté pour des placements qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE (ci-après dénommée la 'Société') sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de qui se tiendra au siège du Compartiment à Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles le 07/05/2025 à 10h afin de délibérer et de statuer sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

Les modifications sont proposées sous réserve de l'approbation de la FSMA.

**ORDRE DU JOUR**

1. Rapports: prise de connaissance et examen des documents ci-après :

- Du rapport de l'organe d'administration établi conformément à l'article 2:71, §2, al. 1 du Codes des Sociétés et des Associations (CSA) justifiant la proposition de dissolution. A ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive du compartiment, clôturé à une date ne remontant pas à plus de trois mois avant l'AGE.
- Du rapport du commissaire concernant le rapport de l'organe d'administration et établi conformément à l'article 2:71, §2, al. 3 du CSA.

Ces documents peuvent être obtenus gratuitement par les investisseurs au siège de la Société et auprès du prestataire de services financiers du Compartiment, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

2. Dissolution et mise en liquidation du Compartiment

L'opération s'inscrit dans une optique de revue stratégique de la gamme de fonds de Belfius et de rationalisation de la gamme des produits offerts aux investisseurs. Par ailleurs, la viabilité à long terme du Compartiment à liquider est compromise par le fait que les actifs du Compartiment présentent structurellement une performance/rentabilité faible depuis sa création, résultant en un manque d'intérêt de la part des investisseurs. Le Compartiment n'a jamais atteint ses objectifs de croissance

en termes d'actifs sous gestion. La proposition de dissolution et de mise en liquidation du Compartiment est motivée par le fait que la taille des actifs sous gestion de ce dernier ne permettra plus d'assurer que le Compartiments soit exploité et géré de manière économiquement efficace, dans le meilleur intérêt de tous les actionnaires.

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Compartiment de procéder à la dissolution anticipée du Compartiment et à sa mise en liquidation conformément à l'article 2:71 §2 du Code des Sociétés et des Associations, après avoir payé les dettes et recouvré les créances, et/ou après avoir provisionné les dettes restant à payer.

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Compartiment d'offrir aux actionnaires du Compartiment, pendant un mois à compter de la mise en paiement de la valeur de liquidation des actions, la possibilité de souscrire à des actions de l'organisme de placement collectif Belfius Wealth BlackRock Convictions sans frais, sauf taxes éventuelles.

De la publication de la convocation jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires appelée à se prononcer sur la dissolution du Compartiment, la détermination de la valeur nette d'inventaire, ainsi que l'exécution des demandes de changement de compartiment et d'émission et de rachat des actions du Compartiment, sont suspendues, conformément à l'article 196, 4° de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE (ci-après l'" Arrêté Royal du 12 novembre 2012 ").

Les coûts de liquidation du Compartiment seront pris en charge par Belfius AM. Par conséquent, il n'y a pas de provisions enregistrées dans les comptes.

**Proposition 1:** approbation de la dissolution et de la mise en liquidation du Compartiment.

3. Nomination d'un liquidateur

**Proposition 2:** nomination de Maud Reinalter au titre de liquidateur.

4. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur

**Proposition 3:** octroi, au liquidateur, des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 2:87 et suivants du Code des Sociétés et des Associations. Le mandat du liquidateur désigné est exercé à titre gratuit.

\*\*\*

Les décisions seront prises conformément à la réglementation en vigueur et aux statuts.

Les investisseurs qui souhaitent participer à l'AGE et prendre part aux votes sont priés de se conformer aux statuts. Les investisseurs qui ne peuvent être présents ont la possibilité d'exprimer leur vote par procuration. Pour ce faire, les investisseurs sont priés de remplir et signer le formulaire de procuration ci-annexé et le renvoyer par courrier électronique à l'adresse suivante : [corporateoffice@belfiusam.be](mailto:corporateoffice@belfiusam.be), de manière à ce qu'il arrive au plus tard le 30/04/2025.

Le conseil d'administration

**FORMULAIRE DE PROCURATION**

BELFIUS WEALTH, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles – OPCVM - Numéro d’entreprise : 0746.784.885

Devant parvenir à Belfius AM (corporateoffice@belfiusam.be) le 30/04/2025 au plus tard

Le/la soussigné(e) .....

Dans le cas d’une personne morale, ici valablement représentée par :

.....

Propriétaire des actions/parts suivantes :

Compartiment	Classe	Part	Code ISIN	# Parts
Belfius Wealth JP Morgan A.M. Convictions	C	CAP	BE6314489806	
Belfius Wealth JP Morgan A.M. Convictions	C	DIS	BE6314490812	
Belfius Wealth JP Morgan A.M. Convictions	P	CAP	BE6314491828	
Belfius Wealth JP Morgan A.M Convictions	P	DIS	BE6314492834	
Belfius Wealth JP Morgan A.M. Convictions	V	CAP	BE6314493840	
Belfius Wealth JP Morgan A.M Convictions	V	DIS	BE6314494855	
Belfius Wealth JP Morgan A.M. Convictions	W	CAP	BE6314495860	
Belfius Wealth JP Morgan A.M. Convictions	W	DIS	BE6314496876	

Vu la convocation à l’Assemblée dont le/la soussigné(e) est actionnaire et qui se tiendra le 07/05/2025 à 10h, place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles

Et ce afin de délibérer et de statuer sur les points mentionnés à son ordre du jour:

**ORDRE DU JOUR**

**1. Rapports: prise de connaissance et examen des documents ci-après**

- Du rapport de l’organe d’administration établi conformément à l’article 2:71, §2, al. 1 du Codes des Sociétés et des Associations (CSA) justifiant la proposition de dissolution. A ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive du compartiment, clôturé à une date ne remontant pas à plus de trois mois avant l’AGE.
- Du rapport du commissaire concernant le rapport de l’organe d’administration et établi conformément à l’article 2:71, §2, al. 3 du CSA.

Ces documents peuvent être obtenus gratuitement par les investisseurs au siège de la Société et auprès du prestataire de services financiers du Compartiment, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

2. Dissolution et mise en liquidation du Compartiment

L'opération s'inscrit dans une optique de revue stratégique de la gamme de fonds de Belfius et de rationalisation de la gamme des produits offerts aux investisseurs. Par ailleurs, la viabilité à long terme du Compartiment à liquider est compromise par le fait que les actifs du Compartiment présentent structurellement une performance/rentabilité faible depuis sa création, résultant en un manque d'intérêt de la part des investisseurs. Le Compartiment n'a jamais atteint ses objectifs de croissance en termes d'actifs sous gestion. La proposition de dissolution et de mise en liquidation du Compartiment est motivée par le fait que la taille des actifs sous gestion de ce dernier ne permettra plus d'assurer que le Compartiment soit exploité et géré de manière économiquement efficace, dans le meilleur intérêt de tous les actionnaires.

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Compartiment de procéder à la dissolution anticipée du Compartiment et à sa mise en liquidation conformément à l'article 2:71 §2 du Code des Sociétés et des Associations, après avoir payé les dettes et recouvré les créances, et/ou après avoir provisionné les dettes restant à payer.

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Compartiment d'offrir aux actionnaires du Compartiment, pendant un mois à compter de la mise en paiement de la valeur de liquidation des actions, la possibilité de souscrire à des actions de l'organisme de placement collectif Belfius Wealth BlackRock Convictions sans frais, sauf taxes éventuelles.

De la publication de la convocation jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires appelée à se prononcer sur la dissolution du Compartiment, la détermination de la valeur nette d'inventaire, ainsi que l'exécution des demandes de changement de compartiment et d'émission et de rachat des actions du Compartiment, seront suspendues, conformément à l'article 196, 4° de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE (ci-après l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 ).

Les coûts de liquidation du Compartiment seront pris en charge par Belfius AM. Par conséquent, il n'y a pas de provisions enregistrées dans les comptes.

**Proposition 1:** approbation de la dissolution et de la mise en liquidation du Compartiment.

3. Nomination d'un liquidateur

**Proposition 2:** nomination de Maud Reinalter au titre de liquidateur.

4. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur

**Proposition 3:** octroi, au liquidateur, des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 2:87 et suivants du Code des Sociétés et des Associations. Le mandat du liquidateur désigné est exercé à titre gratuit.

\*\*\*

Constitue pour mandataire spécial avec faculté de substitution:

Le président de l'assemblée

à l'effet de le/la représenter à l'Assemblée Extraordinaire ci-dessus détaillée dont le/la soussigné(e) est actionnaire, prendre part à toutes les délibérations et tous votes, et voter conformément aux instructions reprises ci-dessous, sous le titre VOTE, ainsi que signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, et, en général, faire le nécessaire. A défaut

d'instructions claires se rapportant à l'exercice du droit de vote, le mandataire ainsi désigné approuvera tous les points précités.

ET/OU

à défaut de la désignation d'un mandataire ou en son absence, donne procuration à un membre du Conseil d'Administration de la sicavconcerné par l'opération avec faculté de substitution,

.....

(le nom peut être laissé en blanc)

à l'effet de le/la représenter à l'Assemblée Extraordinaire ci-dessus détaillée dont le/la soussigné(e) est actionnaire, prendre part à toutes les délibérations et tous votes, et voter conformément aux instructions reprises ci-dessous, sous le titre VOTE, ainsi que signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, et, en général, faire le nécessaire. A défaut d'instructions claires se rapportant à l'exercice du droit de vote, le mandataire ainsi désigné approuvera tous les points précités.

VOTE

Soit

Approbation globale de tous les points à l'ordre du jour : OUI NON ABSTENTION

Soit

Approbation de la proposition 1. OUI NON ABSTENTION

Approbation de la proposition 2. OUI NON ABSTENTION

Approbation de la proposition 3. OUI NON ABSTENTION

La présente procuration vaut également pour toute autre Assemblée qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Fait à ....., le .....2025.

Signature:

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".